64e ANNEE. — N° 75

VENDREDI 27 JUIN 1924

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....		0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le vrai sens de l'accolade des Chequers : deux missionnaires d'une même foi. — La portée de l'entrevue : vers le rétablissement de l'entente franco-britannique. — Les premiers pas de l'Allemagne dans la voie de la soumission : elle prépare l'application de l'œuvre des experts. — Dans l'attente d'une prochaine conférence interalliée. — Le Reich doit désarmer et permettre aux Alliés de contrôler ses armements.

Deux ou trois jours d'attente et d'observation n'étaient pas inutiles pour apprécier, avec quelques chances d'exactitude, la portée des entretiens de Londres.

Ces entretiens revêtirent un double aspect : l'un sentimental, l'autre politique.

Le premier pourrait bien expliquer et déterminer le second.

Il y a eu dans la prise de contact de MM. Mac Donald et Herriot un je ne sais quoi de frais, de jeune, de « naïf », dans le sens propre et nullement péjoratif du terme.

Les grands journaux quotidiens ont multiplié à l'envie les illustrations figurant les étreintes toutes de cordialité des deux Premiers.

Dès l'abord, avouons-le, on ne peut se défendre d'éprouver au spectacle de ces attitudes, l'impression qu'elles comportent un élément de factice, quelque chose de forcé....

Comment expliquer, en effet, que deux hommes qui ne se sont jamais vus, tombent ainsi dans les bras l'un de l'autre, avant même d'avoir formulé le moindre propos ?

.... Pourtant, et pour peu qu'on y réfléchisse, cette spontanéité, cette intensité, cette fraîcheur dans l'effusion, répondent à quelque chose, — a quelque chose qui n'est pas fréquent en politique.

Herriot et Mac Donald sont les fidèles d'une même foi : ils croient avec ferveur à la possibilité d'instaurer parmi les hommes l'ère de la paix.

Nouveaux venus au pouvoir, ils n'ont pas, semble-t-il, une conscience pleine et entière de la force des faits et des réalités.

L'un et l'autre les abordent avec une confiance superbe : ils ont foi en leur étoile.

Vraiment, cela nous change un peu des dispositions d'esprit des protocolaires rencontres des chefs de gouvernement.

Et, du même coup, la chaleureuse accolade des Chequers revêt toute sa signification : ce ne sont plus deux hommes, deux chefs de gouvernement qui se rencontrent ; ce sont deux missionnaires d'un même idéal de paix et de fraternité qui s'engagent à collaborer étroitement, de toute leur foi, à la réalisation d'un rêve commun.

Leurs efforts connaîtront-ils le succès ?

L'avenir le dira.

Mais dès aujourd'hui une constatation s'impose : on ne peut refuser à deux hommes, qui abordent une tâche herculéenne, avec une si mâle confiance, une si profonde volonté de vaincre, une large part de crédit.

♣

Et ceci explique le côté politique de l'entrevue.

Le sens véritable des conversations de Londres, c'est l'affirmation cordiale de la solidarité franco-britannique.

« Ces conversations, dit le communiqué, ont fait ressortir un accord complet entre les points de vue des chefs de gouvernement. »

Et le même communiqué a reçu ce post-scriptum :

« En présence des difficultés qui assiègent nos deux pays et le monde entier, nous sommes tombés d'accord pour conclure entre nous un pacte moral de collaboration continue. »

Il y a là une promesse d'entente entre la France et l'Angleterre : c'est un bon début.

Avant longtemps, sans doute, nous apercevrons le contre-coup de ce renouveau de l'entente cordiale : plus de soumission de la part de l'Allemagne.

Depuis la signature de l'armistice, l'Allemagne a spéculé sur les dissentiments interalliés ; elle a attendu son salut d'une discorde franco-britannique et elle s'est employée à la susciter.

Et elle a failli réussir dans son entreprise, grâce à l'appui de la finance internationale, dont elle avait su rendre les intérêts solidaires des siens.

Toutes les difficultés auxquelles se heurtèrent les dirigeants français dans leur action vis-à-vis de Berlin, avaient en majeure partie leurs sources à Londres.

Il est permis de présumer que le rétablissement d'une entente cordiale — non plus verbale, mais effective — entre la France et l'Angleterre incitera le Reich, à se départir de sa volonté d'insurrection forcenée contre les traités.

♣

Remarquons d'ailleurs qu'une première étape, très importante, a été franchie dans cette direction, depuis le jour où l'on connut les résultats des élections allemandes.

Les élections allemandes du 4 mai marquaient, sinon un triomphe, du moins un progrès fort sérieux des réactionnaires.

Nous avons rapporté ici, au jour le jour, toutes les prétentions, toutes les menaces des nationalistes allemands : un moment même, la paix de l'Europe parut très compromise.

Aujourd'hui quelle est la situation ?

Les pangermanistes, certes, ne désarment pas.

Ils sont plus belliqueux, plus « revanchards » que jamais.

Pourtant, malgré tous leurs efforts, et ces efforts furent considérables, ils ne sont pas arrivés au pouvoir : ni seuls, comme ils le voulaient d'abord ; ni en partage, comme ils l'eussent accepté par la suite.

Autre symptôme : ceux-là même qui, au Reichstag, inclinaient après le 4 mai à collaborer avec les nationalistes s'en sont finalement détachés pour soutenir le cabinet Marx.

Eh bien, cette situation parlementaire allemande a sa raison d'être dans l'adhésion au plan des experts de tous les alliés, y compris les Etats-Unis.

C'est parce que tous les Alliés ont accueillis favorablement et sans réserve le plan des experts, que les velléités allemandes d'opposition se sont effondrées et ont fait place à une adhésion, qui n'est peut être pas absolument complète, mais qui le sera dès que les Allemands comprendront qu'il n'y a qu'à se soumettre devant la solidarité interalliée parfaitement rétablie.

Et, cela est si vrai, que les dirigeants du Reich travaillent avec célérité à l'examen et à la mise au point des divers projets nécssaires à l'application du rapport.

N'est-ce pas la preuve que l'Allemagne entend réaliser le plan des experts ?

♣

Il y a un proverbe qui dit : « Il faut battre le fer tant qu'il est chaud ».

Souhaitons donc que les dirigeants alliés sauront profiter des dispositions d'exécution qui semblent animer les Allemands à cette heure et passer, sans trop de délai, à la mise en application effective des projets des experts.

Préparer cette mise en œuvre, tel est l'objet de la conférence interalliée, dont le principe a été décidé et qui doit se réunir vers la mi-juillet.

Le plus tôt sera le mieux, à condition naturellement qu'on évite toute précipitation qui nuirait à la réussite de l'entreprise.

La convocation de cette conférence « est de la plus grande importance et peut signifier qu'un nouveau chapitre va s'ouvrir dans l'histoire de l'Entente ». — La formule est de la *Westminster Gazette*.

De fait, la conférence aura pour objet « de régler définitivement la procédure à adopter » pour l'exécution du rapport élaboré par les experts.

Une telle réunion était indispensable du moment qu'on voulait revenir, à juste raison d'ailleurs, à la collaboration alliée.

Il faut espérer que la prochaine conférence activera son travail et se hâtera de conclure : éterniser une discussion, c'est le plus souvent rendre la solution, ou bien impossible, ou bien imparfaite.

Dans tous les cas, d'ores et déjà il est permis d'espérer que MM. Herriot et Mac Donald arriveront à la conférence avec les plus grandes chances de s'entendre.

♣

En attendant, les deux Premiers français et britannique sont tombés d'accord pour envoyer sur le champ à Berlin une note pour inviter le gouvernement du Reich à répondre, avant le 30 juin, d'une manière satisfaisante à la note interalliée sur la reprise du contrôle militaire.

Cette démarche marque la résolution commune des deux premiers ministres de n'accepter aucune échappatoire du cabinet Marx-Stresemann, aucune objection quant à l'applicationi des mesures réclamées par la Conférence des ambassadeurs.

Elle incitera sans doute M. Stresemann à retirer ses précédentes réserves et à s'incliner devant les justes exigences des Alliés.

Par ailleurs, il est significatif que MM. Mac Donald et Herriot aient manifesté nettement que le premier effet de leur rencontre était leur ferme et commune détermination de contrôler efficacement le désarmement du Reich.

A Rome, non plus qu'à Bruxelles, on n'aura garde de se plaindre d'une telle initiative qui répond aux essentielles préoccupations de tous.

Ainsi, l'Allemagne est prévenue : il faut qu'elle désarme, bon gré mal gré.

Le voyage à Londres de M. Herriot n'aurait donné que ce résultat — et ce n'est pas le cas, semble-t-il, — qu'il apparaîtrait déjà fort utile.

M. D.

INFORMATIONS

La Conférence de Bruxelles

Tous les problèmes y furent abordés dans un esprit de confiance réciproque

Après la conférence de MM. Theunis et Hymans avec M. Herriot, M. Theunis a fait remettre aux journalistes belges et français un communiqué dont voici les principaux passages :

M. Herriot a mis les ministres belges au courant de ses conversations avec M. Mac Donald.

Elles permettent d'espérer une étroite coopération de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Belgique, en vue d'assurer à bref délai l'application du plan des experts.

Le président du conseil français et les ministres belges ont ensuite échangé leurs vues sur les points principaux que devra discuter la prochaine conférence interalliée. Les échanges de vues se continueront entre les gouvernements.

Le rapprochement qui vient de se produire entre les puissances alliées et qui avait été préparé par les visites des ministres belges à Paris, à Londres et à Milan, facilitera la solution des questions encore en suspens.

Les représentants des deux gouvernements ont affirmé leur commune volonté d'assurer la stricte exécution des clauses du désarmement de l'Allemagne. Le problème de la sécurité a été abordé et l'étude en sera poursuivie de part et d'autre.

Les conversations de Bruxelles ont été imprégnées d'un sincère esprit d'étroite amitié et de confiance réciproque. Elles ont laissé l'impression qu'un progrès sérieux a été réalisé et que la prochaine conférence se trouvera à même de donner au problème des réparations une solution équitable.

Les républicains allemands s'arment

D'après une déclaration du général pacifiste De Schoenaich, à la « Welt Am Montag », l'effectif des associations de combat républicaines s'élève déjà à 60.000 hommes.

Une visite de Rakowsky à M. Herriot

M. Herriot a reçu M. Rakowski, de la délégation soviétique, dans la soirée de dimanche.

La France et les soviets

Des informations de source anglaise ont annoncé la réunion à Paris, au début de juillet, d'une conférence préparatoire à la reconnaissance par le gouvernement français de la république des Soviets. Une pareille réunion ne paraît pas avoir été envisagée jusqu'à présent.

On estime toutefois dans certains milieux politiques que la reconnaissance « de jure » du gouvernement des Soviets peut être considérée comme peu éloignée, et que des négociations avec la Russie pourraient avoir lieu postérieurement.

Les joyaux de la couronne russe seraient intacts à Moscou

Si le diamant bleu de la couronne de Russie est en mains sûres à Nice, les autres trésors de la famille impériale russe sont en sûreté à Moscou. Les pierres précieuses vendues par les bolcheviks ne font pas partie des bijoux de feu Nicolas II. C'est, du moins, sir Martin Conway, membre du Parlement britannique et expert en pierreries, qui l'affirme à son retour de Russie, où, avec la permission des autorités soviétiques, il a inspecté à Moscou et à Petrograd les principaux palais et les galeries d'art de Russie.

— Je ne sais pas où les bolcheviks cachent les bijoux de la couronne, l'or et l'argenterie des Romanoff, a-t-il déclaré lundi dans une interview, mais ils n'ont pas été vendus à l'étranger, car on me les a montrés. Ils sont encore enfermés dans leurs anciens écrins.

L'Amérique traversée de l'aube au crépuscule

Le lieutenant aviateur Machugan a effectué entre l'aube et le crépuscule le parcours New-York-San-Francisco, soit une distance de 4.300 kilomètres. Il a fait cinq escales.

M. Herriot confère la Légion d'honneur à une religieuse

Avant son départ de Paris, il a été remis à M. Herriot un dossier d'une religieuse française de Syrie, qui était proposée pour la médaille d'or des épidémies, pour avoir, dans des circonstances remarquables, consenti à la transfusion de son sang.

M. Herriot a rayé cette proposition, et a écrit à la place : « Légion d'honneur ».

Une démarche de M. Mac Donald en vue de la participation américaine

Après la séance des Communes, M. Mac Donald a dîné avec l'ambassadeur des Etats-Unis.

Ce dîner aurait été organisé afin de permettre au premier ministre et à l'ambassadeur de s'entretenir de la forme qui pourra être donnée à l'invitation qu'on se propose d'adresser au gouvernement de Washington pour le prier d'assister à la Conférence interalliée du 16 juillet à Londres.

Les relations avec le Vatican

Une discussion de l'interpellation sur la politique générale du gouvernement aura lieu au Sénat.

M. Jonnart, ancien ambassadeur de France près le Vatican, annoncerait à ses collègues son intention d'instituer un débat sur la rupture éventuelle des relations avec le Vatican qu'a annoncée la Déclaration ministérielle.

M. Jonnart estime que les deux Chambres ayant été appelées à voter les crédits nécessaires au rétablissement de l'ambassade, le nouveau gouvernement ne saurait prendre aucune mesure contraire avant d'en avoir saisi le Parlement.

La pacification du Maroc se poursuit

Au cours de la semaine écoulée la situation a été calme sur le front de l'Ouergha, où les troupes ont occupé ou organisé quelques points stratégiques, notamment Gaza des Mezraoua et les hauteurs à l'est des villages de Bouadel et de Oupadazam, sur la rive gauche de l'Ouergha, complétant l'organisation défensive de la région.

Au Maroc espagnol

Avant son départ pour Séville, le général Primo de Rivera a fait approuver, par les généraux du Directoire, son plan d'abandon des positions avancées au Maroc, dont les garnisons seraient ramenées dans les places de Tetouan, Ceuta, Larache et Méllila.

Cette décision n'est pas accueillie avec satisfaction par les officiers du corps expéditionnaire.

Par contre, elle est bien accueillie par la majorité de l'armée dans la péninsule.

Le général Primo de Rivera se rendra, croit-on, à Méllila, dans les premiers jours de juillet.

L'ex-roi Georges de Grèce à Paris

L'ex-roi Georges de Grèce et la reine Elisabeth sont arrivés à Paris, venant de Bucarest. Le roi séjournera une huitaine de jours à Paris et se rendra ensuite à Vichy, où il fera une cure.

La tension américano-japonaise

Le ministère japonais des affaires étrangères ayant appris que les deux Japonais assassinés en Californie n'étaient que des professionnels du jeu, a décidé de ne pas envoyer de protestation au gouvernement américain. Mais l'opinion publique est vivement indignée de ce meurtre et la presse continue à parler d'une guerre éventuelle.

L'*Asahi* déclare dans un éditorial que le meurtre de San Pedro justifie pleinement la prédiction de l'ambassadeur Hanihara qui, après le vote de la loi sur l'immigration, déclare que de graves conséquences pourraient en découler.

Le calife déchu pensionné par un Nabab

Le calife Abdul-Medjid, exilé à Territet, dont on a annoncé la situation précaire, vient de recevoir de l'Inde une agréable nouvelle : le nizam de Hyderabad a décidé de lui faire une pension viagère de 300 livres sterling (environ 24.000 fr.) par mois, à partir du mois de juillet 1924.

Une adresse des groupes commerciaux au nouveau gouvernement

Le Conseil de la Confédération des groupes commerciaux et industriels de France, réuni à Paris sous la présidence de M. de Paloméra, a voté, à l'unanimité, une motion exprimant son espoir que le nouveau gouvernement comprendra la nécessité d'une politique de fermeté et de dignité à l'extérieur, d'ordre, de paix sociale et d'économies à l'intérieur, conditions de la sécurité et de la prospérité du pays, pour la réalisation de laquelle il peut compter sur l'entière et loyale collaboration des commerçants et industriels français.

La motion, d'autre part, renouvelle au Parlement ses instances pour obtenir au plus tôt l'allègement de l'inquisition fiscale, par l'aménagement du régime forfaitaire de l'impôt, la suppression des privilèges fiscaux et le vote définitif de la loi dite de la « Propriété commerciale » mesures desquelles dépendent la vitalité et la productivité du commerce national, l'une et l'autre indispensables à la prospérité du pays.

Le droit syndical et les fonctionnaires

Le gouvernement a décidé d'accorder par un projet de loi spécial, le droit syndical aux fonctionnaires. Le personnel civil des ministères, qui constitue par son rôle direct auprès du pouvoir central une des catégories les plus importantes des agents des services publics, a décidé d'adopter, dès maintenant, la forme syndicale.

Les fonctionnaires de tout grade des administrations centrales, depuis les dames dactylographes jusqu'aux chefs de service, vont se grouper en un syndicat unique qui sera affilié à la Fédération des syndicats de fonctionnaires et où seront équitablement représentées les diverses catégories du personnel des ministères.

Le programme d'action du nouveau syndicat comporte la revision générale des traitements, la création de conseils d'avancement, la représentation du personnel dans la commission de réforme, l'adoption d'un règlement commun à tous les ministères et enfin une collaboration loyale avec le gouvernement et le Parlement, pour la simplification des méthodes administratives et la compression des dépenses publiques.

Un requin s'échoue sur la côte bretonne

Un requin de l'espèce dite « Pélerin » est venu s'échouer sur la grève de Mousterlin, à la pointe du Finistère. Il mesure sept mètres de long.

Tirages financiers

du 23 juin 1924

COMMUNALES 1912

Le n° 1.366.780 gagne 100.000 fr.

Le n° 1.302.034 gagne 10.000 fr.

Douze n°s gagnent chacun 1.000 fr.

100 n°s sont remboursables chacun par 500 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Et l'Etat est logique ?!...

Merci pour les militaires des armées d'occupation ! Merci, surtout, pour leurs familles.

Tel est le cri que poussèrent ceux qui lurent les journaux de mercredi reproduisant le décret suivant du ministre des P. T. T.

« A partir du 1er juillet, la gratuité de transport des colis postaux adressés aux militaires des corps expéditionnaires et des armées d'occupation, est supprimé. »

Voilà un cadeau auquel, certes, ne pouvaient s'attendre les soldats des corps expéditionnaires et encore moins leurs familles.

Et pourtant, c'est logique. L'Etat veut réaliser des économies, et se procurer des ressources.

En supprimant la gratuité de transport des colis postaux aux militaires le budget des P. T. T. gagnera des sommes relativement importantes.

Car nul n'ignore que les militaires des corps d'occupation tiennent à recevoir des colis de leurs familles. Les militaires n'ont pas souvent à souhait dans le pays où ils se trouvent, ce dont ils ont besoin.

Ils s'adressent aux parents qui s'empressent de déférer à leurs désirs et qui, toujours, se privent un peu pour envoyer quelques gâteries à leurs chers pioupious.

L'Etat n'ignore pas ces détails : il sait même que ce sont des sacrifices que s'imposent les familles, et c'est pourquoi il avait accordé la gratuité des transports de colis aux militaires.

Et voilà que, brutalement, il supprime cette gratuité et oblige les familles à s'imposer un sacrifice de plus, le paiement des colis qu'elles continueront, malgré tout, à expédier à leurs enfants aux armées.

Il est possible que cette suppression de transport gratuit rapporte beaucoup d'argent à l'Etat : mais il est certain que cet argent sortira des bourses mal garnies de prolétaires.

Et où ira cet argent ? Eh ! parbleu, il permettra à l'Etat d'augmenter les traitements des fonctionnaires ou de payer les dépenses que nécessiteront les périodes de 28 jours !

Etait-ce bien le moment, durant cette crise de vie chère, de grever encore davantage les modestes budgets des familles ?

Si celles-ci ont le regret de voir partir leurs enfants qui vont tenir garnison à des centaines de kilomètres de leur foyer, n'est-il pas juste que ces familles aient la légère compensation de pouvoir économiser les frais élevés de colis qu'elles envoient à leurs enfants ?

L'Etat a besoin de ressources, c'est entendu. Mais ne peut-il les trouver qu'en exploitant toujours les mêmes, c'est-à-dire les petits contribuables ?

Qui disait donc qu'une ère nouvelle de bonheur et de richesse allait fleurir dans le pays et que la France serait, demain, une nation de cocagne ?

Eh ! oui, l'Etat est logique. Hier il disait : « Pas de dépenses nouvelles sans recettes correspondantes ! »

En effet, il a engagé des dépenses nouvelles en décidant la convocation des réservistes pendant 28 jours, en rétablissant les sous-secrétariats d'Etat.

Il réalisera des ressources correspondantes en faisant payer aux familles le transport des colis destinés aux soldats.

Ceci compensera cela ! En vérité, il nous semble que la compensation est plus que fâcheuse.

Et l'Etat est logique !...

LOUIS BONNET.

La vie chère

Les journaux publient :

Des commissionnaires en primeurs de Paris ont été inculpés de délit de coalition par M. Maillefaud, juge d'instruction de la Seine. Ils s'étaient entendus, depuis longtemps, avec une fédération de syndicats espagnols pour faire en France le trust de la pomme de terre dite de « Valence ».

L'enquête faite par M. Lavayssé, directeur du service de répression des fraudes, a établi que deux représentants de la fédération étaient venus à Paris pour organiser l'affaire fin mai. Les expéditeurs obtinrent une licence pour faire entrer en France 25.000.000 kilos de pommes terre. Jusqu'ici, 3.000.000 de kilos seulement ont franchi la frontière.

Au début de l'enquête, la « Valence » se vendait de 150 à 180 francs les 100 kilos. Depuis, elle est revenue brusquement à 100 francs, cours de l'année dernière.

Deux intermédiaires des trusteurs, qui essayèrent de trouver des complicités à Cette, vont être poursuivis.

⁂

Voilà encore un trust, celui des pommes de terre, qui vient d'être découvert. Si l'on songe que la pomme de terre est un aliment de première nécessité, il est à croire que la justice ne manquera pas de frapper très fort les auteurs du trust.

Des ordres ne peuvent manquer d'être donnés aux magistrats d'appliquer, dans toute leur rigueur, les lois contre les coupables de la vie chère.

Jusqu'à ce jour, on a laissé trop faire à leur guise les mercantis de tout poil : demain il ne saurait en être de même, puisqu'aussi bien ceux qui s'élevaient, hier, contre la spéculation, sont au pouvoir et ont promis d'agir avec la dernière énergie pour rendre la vie moins chère aux consommateurs.

Il y a des sceptiques qui ont soulevé les épaules quand ils entendaient faire ces promesses.

Les événements leur donneront-ils raison ?

Nous ne le souhaitons pas : mais somme toutes jusqu'à présent, ils n'ont pas eu tort, car, ainsi que les journaux l'annoncent, le prix des farines a augmenté, ce qui, incontestablement, va provoquer, pour le 1er juillet, l'augmentation du prix du pain.

Quoi qu'il en soit, la lutte contre les auteurs des trusts, contre les spéculateurs est l'œuvre qu'a promis de réaliser le Gouvernement.

La justice tient des coupables. Est-ce que ceux-ci profiteront de la même indulgence dont ont profité les autres... ceux qui ont opéré impunément durant ces dernières années ?

Souhaitons que non !

LOUIS BONNET.

Au Sénat

Le groupe de la Gauche Démocratique du Sénat, entre autres désignations, a désigné MM. Cuminal et de Monzie, comme candidats à la Commission des finances.

Etat-major

M. Beurton, colonel d'infanterie, breveté, hors cadres, sous-chef d'état-major du 17e corps, est nommé chef d'état-major du 17e corps d'armée.

Inspection de l'Assistance publique du Lot

Consultations de Nourrissons

Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 6 juin 1924, des consultations de nourrissons sont organisées dans les communes de Cahors, Figeac, et Gourdon.

Ces consultations ont pour but d'examiner les enfants, de se rendre compte de leur développement, de leur état de santé ou de maladie, de donner aux mères et aux nourrices des conseils sur l'alimentation, l'hygiène de la première enfance et de réduire dans une mesure aussi large que possible la morbidité et la mortalité infantiles. — Ces consultations sont absolument gratuites et assurées par des médecins spécialement chargés de ce service ;

A Cahors, elles auront lieu : le 1er et 3e mercredi, de chaque mois, dans une des salles de la maternité de l'hôpital ; la première séance aura lieu le 2 *juillet mercredi*, à 4 h. 1/2 du soir.

Les enfants peuvent y être conduits, jusqu'à la fin de la deuxième année, et des primes ou gratifications seront accordées aux mères et aux nourrices qui auront le plus régulièrement suivi ces consultations, le mieux écouté les conseils médicaux et obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Les mères et nourrices soucieuses de la santé de leurs enfants ou de leurs nourrissons ne manqueront pas de les faire bénéficier des nombreux avantages de ces consultations.

Le cheval cause plus d'accidents que l'auto

L'Automobile-Club de l'Ouest a relevé, pendant un an, les accidents survenus dans le département de la Sarthe.

	ACCIDENTS	MORTS
Causés par les chevaux	172	18
Causés par les autos ..	113	8

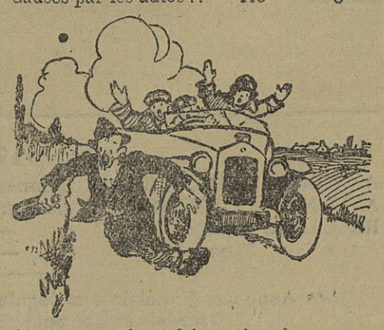

L'auto est deux fois moins dangereuse que le cheval

En Amérique, de 1917 à 1921, le nombre des autos a doublé, et cependant le nombre d'accidents qu'elles ont causés est resté le même.

Michelin

Postes

M. Lavaur, facteur-receveur à St-Laurent-Lolmie est nommé à St-Cyprien.

M. Lhoste, facteur à Gourdon, est nommé facteur-receveur à St-Laurent-Lolmie.

Service vicinal

M. Granval est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication n° 20, en résidence à Magnagues (commune de Carennac), en remplacement de M. Camperos, démissionnaire.

Lycée de jeunes filles

Les examens pour le Diplôme de fin d'Etudes Secondaires ont eu lieu au lycée de jeunes filles, les lundi et mardi 23 et 24 juin.

Mlle Yvonne Fournié a été déclarée définitivement reçue.

Mlles Madeleine Ilbert, Marie Deschamps et Alice Rouquié ont été déclarées admissibles.

Toutes nos félicitations aux heureuses candidates et à leurs dévouées professeurs.

Hyménée

Mercredi, a été célébré à Prayssac, le mariage de M. Jean Dulac, le jeune et sympathique distillateur à Cahors avec Mlle Laurette Lasmaries, la gracieuse fille des négociants bien connus à Prayssac.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Attractions, distractions

Le public Cadurcien n'aura plus rien à envier, au moins ce soir, jeudi, à la grand'ville.

Cahors, ce soir, va profiter de nombreuses attractions, distractions.

Au champ de Mars, il y aura concert de gala ; sur la place Gambetta, cinéma ; dans les jardins du Tivoli, cinéma ; sur le Boulevard, en face l'Hôtel de Ville, cinéma.

Et l'on avait aussi parlé — on nous avait même prié de l'annoncer —, d'un concert de gala donné par l'Orphéon.

Mais en raison de toutes ces attractions, presque toutes gratuites dont les Cadurciens profiteront ce soir, le concert de l'Orphéon n'aura pas lieu. Il a été renvoyé à un autre jeudi.

Et il y a, également, ce soir, séance du Conseil municipal pour la désignation des rosières.

Encore quelques attractions supplémentaires, et il n'y aura pas assez de public pour assister à toutes !

L. B.

Assemblée générale de Tourisme

La Fédération des Syndicats d'initiative Limousin - Quercy - Périgord tiendra son assemblée générale à Guéret le 27 juin, sous la présidence de M. Henri de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, ancien ministre de l'Instruction publique, président de la Fédération de Tourisme.

Des questions importantes y seront traitées, relatives à la publicité, à l'affichage, aux publications diverses, nécessaires à la propagande en France et à l'étranger.

Octroi

Par arrêté préfectoral en date du 23 juin 1924, M. Louis Bès est nommé surveillant stagiaire de l'octroi de Cahors.

Distribution des télégrammes

L'Administration des postes signale qu'un assez grand nombre de télégrammes ne peuvent être remis par suite d'adresses vicieuses ou incomplètes. Il en est ainsi, notamment, lorsque l'adresse ne comporte que le nom du destinataire sans désignation de profession ou de rue, et qu'il s'agit d'un nom porté par des homonymes.

Les usagers ont donc intérêt, s'ils ne sont pas titulaires d'une adresse enregistrée, à prévenir leurs correspondants de façon que les télégrammes qui les concernent comportent toutes les indications nécessaires à en assurer la prompte remise sans recherches, ni demande de renseignements.

Ce qu'ils touchent

Quelle est l'indemnité annuelle allouée à nos quatre présidents ?

Avant la guerre, celle-ci était moins élevée qu'aujourd'hui ; le renchérissement du coût de la vie et des frais de représentation l'a fait augmenter au moment même où les sénateurs et les députés s'octroyaient un petit supplément annuel de 12.000 francs.

Le président de la République touche 1.700.000 francs, sur lesquels il prélève l'argent nécessaire au paiement des domestiques attachés exclusivement à sa personne.

Quand il reçoit un chef d'Etat ou un monarque étranger, des fonds spéciaux lui sont alloués par un vote des Chambres. Il en est de même quand il effectue un voyage hors de France.

Les présidents du Sénat et de la Chambre reçoivent 150.000 francs, et le président du Conseil, 120.000 francs seulement. Tous quatre sont logés, aux frais de l'Etat, dans un palais du gouvernement : les meubles garnissant ces palais font partie du mobilier national. Les femmes de services attachées à la lingerie sont payées par l'Etat. Il en est ainsi dans tous les ministères.

Société des Etudes du Lot

Séance du 12 mai 1924

Présidence de M. SAINT-MARTY

Sont présents : MM. St-Marty, Daymard, Gaignebet, Rigaudières, Lorphelin, Combes, Guilhamon.

M. Guilhamon rend compte des publications reçues et propose comme membre correspondant, au nom de MM. Albe et Sol, empêchés d'assister à cette séance, M. Védrène, avoué à Bergerac. M. Schneegans, professeur au Lycée Carnot, à Paris est élu membre correspondant.

M. l'abbé Lacoste, curé d'Anglars envoie à la Société une copie très complète de la coutume de Bélaye. Vu son importance il est décidé qu'elle sera publiée dans le Bulletin.

M. Daymard signale un décret du 18 mars 1924 publié dans le *Journal officiel* du 29 mars, qui fixe la condition de classement, de garde et d'entretien des monuments historiques, des objets d'art et des paysages.

M. Rigaudières signale un ouvrage de l'auteur anglais Hamley, J. Weyman « La Cocarde Rouge » paru en 1895, et dont la traduction a été publiée récemment dans la collection Nelson. Chose curieuse, la plupart des personnages de ce roman sont quercynois et les principaux évènements se déroulent autour de Cahors, pendant les premières années de la Révolution.

M. le Président signale au nom du Dr Bergounioux une note du *Journal des Débats* du 4 mai 1924, dans laquelle M. R. Fage indique qu'un des tableaux exposé au Salon reproduit les deux absides de l'Eglise de Creysse.

M. le Président donne lecture de quelques lettres adressées en juillet-août 1789 à un notaire de Vaylats par divers et relatant l'émotion qui se produisit à Puylaroque au moment de la Grand-Peur, la mise des Citoyens sous les armes « pour protéger nos vignes à défaut de la guerre, contre l'étranger »...

⁂

Séance du 26 mai 1924

Présidence de M. SAINT-MARTY

Sont présents : MM. Billières, St-Marty, de Roaldès, Daymard, Rigaudières, Gaignebet, Mages, Albe, Sol, Teyssonières, Guilhamon, Garnier, Laubat, Bonnefous.

M. Guilhamon dépose les publications reçues depuis la dernière réunion.

M. Rigaudières nous lit dans le « Roman d'un enfant » de Pierre Loti, divers passages de ses souvenirs de jeunesse où l'auteur parle de son séjour à Castelnau-Bretenoux.

Au nom de M. l'abbé Pons, curé à Flaujac, M. l'abbé Sol remet à la Société, deux placards du XVIIIe siècle : 1° une ordonnance de l'intendant de Montauban, Largeois, du 15 septembre 1710 qui fixe le prix de diverses denrées, pour les lieux d'étapes de l'élection de Figeac. 2° un édit de Louis XV, d'octobre 1726, prononçant des peines contre ceux qui introduisent dans le royaume des toiles peintes ou teintes.

M. Védrène, avoué à Bergerac, présenté à la dernière réunion est élu membre correspondant.

M. le Chanoine Foissac dépose sur le bureau de la Société, au nom de notre confrère M. le Dr Pechdo, de Villefranche, sa brochure, « La vie française observée dans les cantons de Villefranche (Aveyron) ». Il en sera rendu compte dans notre prochain bulletin.

AVIRON CADURCIEN

Réunion générale du 27 juin 1924

MM. les Membres actifs de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi 27 juin courant au siège social, café Tivoli, à 8 1/2 précises du soir.

ORDRE DU JOUR :

Elections complémentaires de deux membres du Conseil d'administration.

Concours de pêche

Le concours de pêche à la ligne organisé par la Société de pisciculture du Lot aura lieu dimanche 29 juin dans le bief de l'Aviron Cadurcien.

Voici les prix qui seront distribués aux lauréats.

1er Prix : 100 francs en espèces.
2e — 70 francs —
3e — 60 francs —
4e — 50 francs —
5e — 45 francs —
6e — 40 francs —
7e — 35 francs —
8e — 30 francs —
9e — Une canne à pêche à fond, offerte par M. Baboulène, articles de pêche, à Cahors.
10e — 25 francs.
11e — 25 francs.
12e — 1 réveil-matin, offert par M. Roy, horloger, à Cahors.
13e — Une bouteille d'anisette Marie-Brizard, offerte par M. Bessière, négociant, à Cahors.
14e — 20 francs.
15e — Une chemise, offerte par M. Abadie (Aux 100.000 paletots), à Cahors.
16e — Une bouteille menthe Pastille, offerte par Sallien, Café Alsace, à Cahors.
17e — Bon pour un pantalon coutil, offert par M. Sourdoire (Paris-London), à Cahors.
18e — Une bouteille de Champagne, offerte par M. Pradié, Café du Palais National, à Cahors.
19e — Une canne toulousaine (6 mètres), offerte par M. E. Blanc, articles de pêche, à Cahors.
20e — Une bouteille Crème de Noix Paulus, offerte par M. Delguel (distillerie Paulus), à Cahors.
21e — Une canne à pêche (6 mètres), offerte par M. Courcières, articles de pêche, à Cahors.
22e — Une bouteille anisette Paulus, offerte par M. Delguel (distillerie Paulus), à Cahors.
23e — 2 boîtes de pâtés de foie gras, offertes par Mme veuve Delhes, à Cabessut.
24e — Une demi-bouteille Franciscaine, offerte par M. Delfort, distillateur, à Cahors.
25e — Une bouteille vieux muscat, offerte par M. Aladel, pâtissier, à Cahors.
26e — Une bouteille de liqueur, offerte par M. Dulac, distillateur, à Cahors.
27e — Une bouteille de liqueur, offerte par M. E. Gagnyaire, épicier, à Cahors.
28e — Un service à œuf en métal, offert par M. Nicolaï, Bazar, à Cahors.
29e — Une bouteille de liqueur, offerte par M. Fourgous, Café du Midi, à Cahors.
30e — Une bouteille de liqueur, offerte par M. Labarthe, Café de Bordeaux, à Cahors.
31e — Une bouteille de liqueur, offerte par M. Barreau, Café de la Promenade, à Cahors.
32e — Une bouteille de liqueur, offerte par M. Rességuier, Café Tivoli, à Cahors.
33e — Un objet d'art, offert par M. Dreuilhes, Bazar des Nouvelles Galeries, à Cahors.
34e — Un saucisson, offert par M. Villes, charcutier, à Cahors.
35e — Un panier de pêche, offert par M. Ladevèze, Bazar du Lot, à Cahors.
36e — Une bouteille de Banyuls, offerte par M. Frayssinet, Café de l'Industrie, à Cahors.
37e — 1 bouteille de quinquina, offerte par M. Orliac, pharmacien, à Cahors.
38e — 1 bouteille de quinquina, offerte par M. Fournié, pharmacien, à Cahors.
39e — 1 bouteille de quinquina, offerte par M. Fournié, pharmacien, à Cahors.
40e — 1 bouteille de quinquina, offerte par M. Garnal, pharmacien, à Cahors.
41e — 1 bouteille de quinquina, offerte par M. Gayet, pharmacien, à Cahors.
42e — 3 boîtes de gâteaux, offertes par M. Salgues, épicier, à Cahors.
43e — Une bouteille d'orangeade, offerte par M. Delfort, distillateur, à Cahors.
44e — Une canne, offerte par M. Larrive, négociant, à Cahors.
45e — Un gâteau, offert par M. Paubert, pâtissier, à Cahors.

Le tirage au sort des numéros aura lieu en même temps que l'appel des concurrents au concours, à leur arrivée place Thiers.

COMMUNICATION

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

Vente de charité

Les Dames de l'Association de la Providence invitent les Cadurciens à une Vente de Charité qu'elles feront dimanche 29 juin de une heure à sept heures du soir, au profit de leurs orphelines dans la Cour du Pensionnat Jeanne d'Arc, à Cabessut.

A l'attraction d'objets variés, s'ajoutera une séance récréative donnée de cinq heures et demie à 6 heures et demie par les Elèves de l'Ecole.

Cour d'assises du Lot

Incendie volontaire

Audience du 24 juin 1924 (suite)

Les témoins, notamment Espitalié, voisin de Gauvit, sont affirmatifs en ce qui concerne la culpabilité de Gauvit qui est représenté comme un homme peu sympathique.

M. Belvèze, Procureur de la République, a prononcé un réquisitoire net, précis et ferme et a réclamé une condamnation contre l'accusé.

Me Alibert, du barreau de Gourdon, défendait Gauvit. Il le fit avec éloquence et habileté.

Après une demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict négatif.

Gauvit est acquitté.

Audience du 25 juin 1924

Attentat aux mœurs

La 3e affaire inscrite au rôle des assises de cette session a été appelée mercredi matin. L'accusé est un jeune homme de 19 ans, Urbain Gaussinel, cultivateur à Montcabrier, qui est inculpé d'attentat aux mœurs sur une fillette âgée de 10 ans, habitant à Montcabrier.

L'audience est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Langlade, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et Treich, juge au siège.

M. Dirat, substitut, soutient l'accusation. Me Martin, est assis au banc de la défense.

Me Chapelle, du barreau de Brive, se porte partie civile au nom de la famille de la victime.

M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

En raison de la nature des faits nous ne donnons pas la teneur de cet acte d'accusation.

Gaussinel est accusé d'avoir commis ses attentats, il y a deux ans, alors que la fillette n'avait que 9 ans et l'année dernière.

L'accusé reconnaît les faits.

Le huis-clos est prononcé et la loi nous fait défense de donner un compte rendu des débats.

Après l'interrogatoire de l'accusé et la déposition des témoins, Me Chapelle, du barreau de Brive, prend la parole au nom de la partie civile. C'est un vrai réquisitoire qu'il prononce avec talent contre l'accusé.

M. Dirat avec une remarquable éloquence établit la culpabilité de l'accusé dont il flétrit la conduite à l'égard de la jeune victime. M. Dirat réclame la condamnation de l'accusé.

Me Martin présente au jury la défense de son jeune client qui, d'aspect inintelligent, ne paraît pas comprendre la gravité de son acte. Il le fait en excellents termes, émus et chaleureux ; il sollicite l'acquittement.

Le jury rentre dans la salle des délibérations et rapporte un verdict de culpabilité mais accorde les circonstances atténuantes.

La cour condamne Gaussinel à 3 ans de prison. Toutefois, en raison de l'âge de l'accusé, il le fait bénéficier de la loi de sursis.

Cette décision, pleine d'une louable humanité, a comblé, croyons-nous, les vœux du jury, qui songeait à signer un recours en grâce en prévision d'une peine qui, quelle qu'elle fût, aurait dépassé les désirs des jurés.

Aussi bien, après l'audience, un membre du jury, au nom de ses collègues, a tenu à remercier la Cour qui humainement et heureusement, a solutionné ce cas triste mais digne d'intérêt.

⁂

L'audience reprit, à 15 heures, pour entendre les conclusions de la partie civile.

Me Chapelle, le réputé avocat du barreau de Brive, assisté de Me Desprats, avoué, dans une excellente plaidoirie, expose les faits et sollicite, en faveur de la victime, l'octroi d'une indemnité.

La Cour, après avoir délibéré, accorde 6.000 francs de dommages et intérêts.

⁂

Me Martin, au cours de sa plaidoirie avait exprimé au nom du barreau de Cahors, à M. Dirat, qui occupait pour la dernière fois, dans notre ville, le siège du Ministère public, ses félicitations les plus chaleureuses pour l'avancement dont il vient d'être l'objet.

En termes on ne peut plus heureux, Me Martin s'est fait l'interprète des regrets unanimes que laissait le distingué substitut et s'est plu à lui souhaiter le plus brillant avenir, auquel l'appellent d'ailleurs ses qualités de juriste émérite, de dialecticien persuasif et d'orateur plein de talent.

Nous renouvelons à M. Dirat nos compliments les meilleurs.

Pensions du Personnel des Postes

Aux termes de l'article 94 de la la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires il doit être procédé à la revision de toutes les pensions concédées, à la date de la promulgation de la loi, aux fonctionnaires et agents, ainsi qu'à leurs ayants cause.

D'autre part, les veuves des fonctionnaires et employés qui sont décédés en activité de service avant la promulgation de la loi du 14 avril 1924, sans avoir droit à pension, doivent, en vertu de l'article 68 de ladite loi, recevoir une allocation annuelle basée sur le traitement et l'ancienneté de services de l'agent décédé.

En vue de permettre à l'Administration des Postes de prendre les mesures nécessaires pour accorder satisfaction à tous les intéressés dans le moindre délai possible, les veuves d'agents des P. T. T. et agents des P. T. T. pensionnés sont priés de se faire connaître à la Direction des Postes du Lot en fournissant les indications suivantes : nom et prénoms de l'intéressé, ancien emploi, résidence où il exerçait ses fonctions, domicile actuel, date de l'admission à faire valoir les droits à pension (date de l'arrêté), services militaires accomplis.

Les veuves et orphelins formeront une catégorie spéciale, divisée en deux groupes :

a) le groupe des veuves et orphelins bénéficiant d'une pension acquise par le droit de reversion.

b) le groupe des veuves et orphelins titulaires de pensions liquidées directement à leur profit.

Pour chaque intéressée, les mêmes renseignements que pour les anciens agents devront être fournis. Toutefois, pour les veuves du groupe *a*) c'est la date de l'admission à la retraite du *de cujus* qu'il y aura lieu d'indiquer et non celle de la reversion de la pension.

Les veuves susceptibles de bénéficier des dispositions de l'article 68 de la loi du 14 avril 1924, fourniront les indications suivantes :

de mariage et nom de jeune fille).
de mariage et non de jeune fille).
b) Résidence.
c) Date du mariage.
d) Date de naissance des enfants.
e) Grade et emploi du mari.
f) Date de la mise en disponibilité du mari.
g) Durée de ses services : 1° Services civils ; 2° Services militaires.
h) Date de son décès.
i) Dernier traitement perçu.

Les Impôts arriérés

La loi du 22 mars 1924 a institué une majoration de 10 0/0 sur les contributions arriérées. Cette majoration sera applicable à toutes les contributions et taxes portées sur les rôles émis jusqu'au 31 décembre 1923 et qui n'auraient pas été payées au 30 juin 1924.

En ce qui concerne les rôles émis en 1924 et ceux des années suivantes, une majoration analogue sera encourue en cas de retard, mais l'expiration du délai de paiement n'est pas fixée d'une manière uniforme : elle sera déterminée pour chaque année par la loi des finances.

L'administration vient de fournir à cet égard les précisions suivantes :

La loi nouvelle ne modifie en rien les conditions actuelles d'exigibilité des impôts directs. Il en résulte que les contribuables qui n'ont pas encore payé dans les délais fixés les contributions portées sur les rôles publiés avant le 31 décembre 1923 demeurent exposés à toutes les poursuites de droit, la majoration à intervenir à partir du 1er juillet prochain constituant seulement une sanction supplémentaire.

Enfin les contribuables en retard ne doivent pas perdre de vue que l'affluence aux guichets des percepteurs dans le courant et notamment vers la fin du mois de juin peut avoir pour effet d'imposer une attente prolongée à ceux qui choisiront ce moment pour effectuer leurs versements.

Le ministère des finances rappelle que l'acquittement des contributions directes peut avoir lieu soit par chèque ou virement en banque, soit par l'entreprise du service des chèques postaux, soit enfin par l'envoi d'un mandat-contribution.

Avis

Affranchissement au moyen de timbres-poste des télégrammes du régime intérieur

L'Administration des P. T. T. signale que dans le but de favoriser l'affranchissement en timbres-poste des télégrammes du régime intérieur et de donner ainsi de nouvelles facilités au public les modifications suivantes viennent d'être apportées dans la réglementation relative à ces télégrammes.

Désormais *les télégrammes affranchis en timbres-poste pourront* être déposés à *tous les guichets* ou dans *toutes les boîtes* intérieures ou extérieures destinées à recevoir les lettres ou les correspondances pneumatiques ainsi que dans les boîtes aux lettres de toutes catégories urbaines ou rurales.

Les télégrammes insuffisamment affranchis seront acheminés par la voie électrique à la condition que la valeur des timbres apposés représente au moins le minimum de perception (1 fr. 50) et que l'insuffisance d'affranchissement n'excède pas la taxe d'un mot pour chaque série indivisible de 5 mots. La taxe à payer par le destinataire qui était fixée jusqu'ici au double de l'affranchissement est réduite au montant de cette insuffisance majoré seulement d'une surtaxe de 0 fr. 05 par mot avec minimum de 20 centimes et maximum de 1 franc.

CHRONIQUE SPORTIVE

Critérium cycliste du midi

Voici la composition du comité d'organisation de Cahors :

M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors, président ; membres : MM Pépin, secrétaire général de la préfecture du Lot ; Tassart, adjoint au maire de Cahors ; Bessière, adjoint au maire, de Cahors ; Orliac, conseiller général, président d'honneur de l'U. V. F., président de l'Union touristique du Lot ; Manhiabal, économe de l'hospice, président de l'Aviron Cadurcien.

⁂

Véloce-Sport Cadurcien

Voici le palmarès des jeux cyclistes du 15 juin :

Polo à bicyclette. — Ex-æquo : 1 manche gagnée chacun : Equipe blanc et bleu (Bourgnou, Boitaut, Lades, Bergon) et équipe bleu et or (Gojon, Nègre, Lagarde, Lafon) : Un gâteau offert par M. Aladel et une bouteille Kehrman et une bouteille de Champagne Rœderer offertes par le Café Tivoli.

Cross-country cyclo-pédestre. — 1er prix : Hormières, une montre offerte par M. Lagarde. — 2e prix : Polkar, un panier à sucre offert par M. Bouyssou ; 3e prix : Amiel, une coupe offerte par M. Nicolaï ; 4e prix : Gojon, une breloque Wonder ; 5e prix : Une bouteille champagne offerte par le Café de la Comédie ; 6e prix : Cornède, une paire lunettes cyclistes offerte par M. Vidal.

Match-défi. — Vainqueur : Baudel, coureur à pied (cycliste tombé), une paire chaussures foot-ball offerte par M. Bourgnou.

Course à la valise. — 1er prix : Hormières, 1 bouteille vieux Kummel, offerte par le Café Alsace-Lorraine ; 2e prix : Lafon, une bouteille champagne offerte par M. Gagnayre ; 3e prix : Polkar, une bouteille Quinquina offerte par le Café du Palais-National ; 4e prix : Baudel, une bouteille orangeade, offerte par la Distillerie de la Franciscaine.

Course de trottinettes. — 1er prix : Priolo, une trottinette offerte par M. Dreuilhe ; 2e prix : Feydel, un ballon offert par M. Priolo ; 3e prix : Benjamin Latapie, un jeu offert par M. Caumer.

Les lots non attribués sont réservés pour une prochaine fête.

SOUVENEZ-VOUS CECI !

Que les Sacs de dame en véritable cuir Maroquin, cuir de Venise, cuir de Séville, se vendent **40 0/0** moins cher que partout ailleurs.

Ces articles sont sacrifiés pour la *réclame* de la

MAISON POPOVITCH

4, rue Maréchal-Foch, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Prayssac

Probité. — M. Balet, boucher à Albas, et son fils, ayant trouvé à la foire de Prayssac un portefeuille contenant une somme assez élevée, se sont empressés de le remettre à M. Foulquier, propriétaire à Goujounac, qui l'avait perdu.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Grand bal Concours. — Les employés de banque et de commerce organisent un bal qui sera donné dimanche prochain 29 juin à 21 heures, à la halle aux grains, avec un brillant orchestre de 15 musiciens de choix.

Prix d'entrée : 1 franc par personne.

Ce bal servira de concours de danses anciennes et nouvelles, il y sera accordé de nombreux prix en espèces par un jury compétent.

Tous les bons danseurs sont invités à s'y rendre en grand nombre car tout en s'amusant, ils pourront gagner un prix en espèces.

Le pont de Capdenac. — En prévision des travaux de reconstruction du pont de Capdenac reliant les deux rives de l'Aveyron et du Lot, l'administration des Ponts et Chaussées vient de faire procéder à des sondages qui donnent toute satisfaction.

Ce pont d'après le plan sera en ciment armé, il aura une largeur suffisante pour le passage simultané de deux véhicules et comportera en outre un trottoir pour les piétons de chaque côté de la voie.

Ce nouveau pont crée pour les passagers une meilleure facilité de passage que le pont suspendu existant ne peut donner tant par l'espace restreint du tablier que les risques qu'il fait courir au passage d'un faible tonnage.

A l'actif de l'administration des Ponts et Chaussée nous signalons les efforts qu'elle tente actuellement en élargissant dans la mesure du possible la route de Capdenac à Brouillac et en améliorant cette route si passagère.

Chute grave. — Le soir de la foire, un jeune bicycliste regagnait Frontenac, lorsque, par suite d'un brusque *coup* de guidon imprimé à son vélo pour éviter un chien, il est allé buter contre un mur, à proximité de l'abattoir. Relevé évanoui, perdant son sang en abondance, il fut transporté avec les plus grands ménagements à la pharmacie Delmas, où les soins les plus empressés lui furent donnés.

La tête du malheureux portait de nombreuses et profondes blessures. Sa vie ne paraît pas, toutefois, être en danger.

Probité. — Le jeune Jean Garcia, âgé de 16 ans, demeurant rue Séguier, à Figeac, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie formant portefeuille en cuir contenant une somme d'argent qu'il s'est empressé de porter au commissariat de police.

Nos félicitations à cet honnête garçon.

Réunion des mutilés. — Les mutilés et réformés de la Section de Figeac, Lacapelle-Marival, Latronquière sont invités à assister à la réunion qui aura lieu dans une des salles de la mairie de Figeac, le dimanche 29 juin prochain à 14 heures.

Les pensionnés de la guerre qui ne sont pas encore inscrits à l'association des mutilés du Lot sont priés d'assister à cette réunion.

Cajarc

Promesses de mariage. — Entre M. Conté Camille-Martial, cultivateur à St-Géry et Mlle Roques Marie-Louise-Gilberte, à Gaillac-Cajarc.

M. Frauciel Jean-Marie, facteur des Postes à Cajarc et Mlle Railhet Marie-Thérèse-Athénaïs à St-Clair, commune de Salvagnac-Cajarc.

Nous adressons, en même temps que nos félicitations, nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Election du Maire. — Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche 22 juin, le Conseil était convoqué à 19 heures pour la nomination du Maire.

La séance est ouverte à 19 h. 5, par M. Andrieu, adjoint, qui procède à l'installation des trois nouveaux conseillers élus et leur souhaite la bienvenue.

Il espère qu'ils seront de précieux collaborateurs pour leurs collègues dont ils voudront bien continuer l'œuvre commencée en 1919.

Il ajoute que l'époque des luttes politiques étant passée, il leur sera facile, étant donné le peu de temps qu'il leur reste à courir, de faire de la bonne administration communale.

M. Andrieu dit que, conformément à l'ordre du jour, il va être procédé à la nomination du Maire.

Il déclare qu'il n'est pas candidat.

M. Bramel fait la même déclaration.

Le scrutin est ouvert à 19 h. 10. Tous les 12 conseillers ayant voté, il est procédé au dépouillement à 19 h. 20.

Ayant obtenu 11 voix, M. Mirabel Florent est proclamé maire de Cajarc.

Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire et les assure de son entier dévouement aux intérêts de Cajarc et de la République.

La séance est levée à 19 h. 30.

Nos félicitations à M. Florent Mirabel et nos vœux de bonne administration au nouveau Maire.

St-Céré

Banquet des sexagénaires. — Un banquet, fort bien servi par Mme Vigouroux, réunissait, dimanche, la classe 1884 pour fêter les soixante ans.

Au dessert, le président de l'assemblée, M. Crouzet, prononça un vibrant discours où il exalta tous les sentiments de solidarité et de camaraderie qui les unissaient tous à travers les années. Il remercia MM. Castanié, maire, et Bastid, conseiller d'arrondissement, d'avoir bien voulu assister à cette réunion de bons camarades.

Ceux-ci remercièrent chaleureusement pour l'invitation qui leur avait été faite.

M. Rivaud, au nom de tous, remercia M. Crouzet de son esprit d'initiative et de dévouement pour l'organisation de cette excellente journée.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fêtes de la Saint-Jean. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 28, 29, 30 juin 1924, sous la présidence d'honneur de MM. Davidou, maire de Gourdon; de Perretti Della Rocca, sous-préfet; Fontanille, sénateur et le patronage de la Municipalité.

Samedi 28 juin. — Salves d'artillerie, grande foire attraction, visite des avions dans le pré du Moulin des Monges; *22 h.* : feu de joie et concert place de l'Hôpital, retraite aux flambeaux avec le concours de la batterie des tambours et clairons et de l'Union Musicale Gourdonnaise; *22 h. 30* : grand bal (orchestre de 10 musiciens sous la direction de M. O. Dupas), illuminations.

Dimanche 29 juin. — *10 h.* : réception des aviateurs et des parachutistes; *10 h. 30*: défilé en musique avec le concours de la batterie et de l'Union Musicale Gourdonnaise; *11 h.* : concert dans la cour de l'Hôpital; *14 h. 30* : **Grande Fête de l'Aviation** sur l'esplanade de l'Arbre Rond avec le concours de M. Salis, chef pilote dans ses audacieuses acrobaties sur avion Spad. 180 HP., Mlle G. Saint-Amans, la célèbre parachutiste, dans ses sensationnelles descentes en parachute et M. Charley Drop, l'amateur Gourdonnais dans sa descente sur parachute Blanquier (pendant la fête d'aviation concert par l'Union Musicale Gourdonnaise); *17 h.* : concours de ballonnets doté de nombreux prix en espèces et médailles; *18 h.* : concert par l'Union Musicale sur les allées de la République (pendant le concert une quête sera faite au profit des pauvres de la ville), **Fête Foraine; 22 h.** : brillant feu d'artifice, retraite aux flambeaux, illuminations électriques, embrasement général de la ville; *22 h. 30* : grand bal (orchestre de 20 musiciens sous la direction du maestro Dupas).

Lundi 30 juin. — Dans la matinée : jeux divers, défilé de la batterie; *15 h.* : Courses de bicyclettes (engagement 3 francs), sous le contrôle de l'U. V. F., locale, pour amateurs non licenciés (5 tours de ville) : 50 fr., 30 fr., 20 fr. et 10 fr.; internationale (1/2 fond) 30 tours de ville (classement chaque trois tours) : 150 fr., 75 fr., 50 fr., 25 fr.; *16 h.* : rally-parachute (engagement 1 franc) doté de nombreux prix et de médailles; *18 h.* : distributions de récompenses sur les Allées; *21 h.* : Fête de nuit, bal, bataille de fleurs.

Le Comité.

Des trains supplémentaires ont été demandés dans toutes les directions.

Le public pourra se munir à l'avance de cartes d'entrée à l'aviation dans les magasins de la ville et chez les membres du Comité.

Nos jeunes étudiants. — M. Roger Bulit, fils de l'avoué de notre ville, licencié en droit et en histoire, vient d'être nommé professeur-adjoint d'histoire au lycée Henri IV, à Paris.

M. Marcel Dardenne, fils du pharmacien de notre ville, étudiant en médecine de 4e année, à Paris, vient d'être reçu avec mention très bien pour son examen de pathologie.

Nos félicitations à ces deux excellents compatriotes pour leurs brillants succès.

Bascule. — M. Jardel, instituteur en retraite, est chargé de s'occuper des pesées, à la nouvelle bascule du foirail aux cochons qui fonctionnera à partir de la prochaine foire, samedi 28 juin.

Gramat

Nos compatriotes. — M. Louis Laroque, fils du sympathique négociant en cycles de l'avenue Gambetta, vient de subir avec succès l'examen d'élève mécanicien commissionné à la Cie d'Orléans et attaché au dépôt de Capdenac.

— M. Marius Doderay, fils de la gracieuse propriétaire du Grand Hôtel de Bordeaux, à Gramat, vient d'obtenir le certificat d'études pratiques hôtelières de l'école hôtelière des Pyrénées.

Sincères félicitations.

Accident d'automobile. — Vendredi 20 juin, une automobile montée par deux voyageurs de commerce, heurta au village du Périé, sur la grande route de Figeac, une truie appartenant à M. Lacroux, du Mas.

Sur le choc qui fut violent la truie fut tuée, la direction de l'auto se bloqua, et la voiture alla se cabrer contre le talus de la route, se retourna sur elle-même, les roues en l'air, en ensevelissant les deux voyageurs.

Les témoins de l'accident les sortirent de leur tragique situation et l'on consata avec surprise que les deux occupants n'avaient que quelques égratignures. L'automobile est très endommagée, et la gendarmerie de Gramat a ouvert une enquête.

Courses de Gramat. — Les deux journées de courses de chevaux auront lieu cette année le dimanche 3 août et le lundi 4 août, à 2 heures et demie de l'après-midi.

La première journée comprend six courses et la deuxième journée quatre courses.

Nous donnerons en temps utile la liste des chevaux engagés.

Soulomès

Cantonnier. — M. Marcouly Eugène, cantonnier à la résidence de Reyrevigne, commune de Lachapelle-Auzac (Lot) est nommé en la même qualité à la résidence de Labastide-Murat.

Salviac

La fête patronale. — Le Comité de la fête patronale des 26, 27 et 28 juillet s'est constitué de la façon suivante le dimanche 21 juin à la mairie de Salviac. Président d'honneur : M. le Dr Cambornac ; vice-président, M. Monpart Jean ; trésorier, Vargues Gabriel ; trésorier-adjoint, Yves Planche ; secrétaire, Baffos Raymond; membres, Deval Marcel, Prague Henri, Alban Bouygues, Bonhoure Pierre, Calvet Jean.

Nous sommes persuadés que nos jeunes gens trouveront chez les commerçants de la ville un accueil des plus cordiaux, la souscription sera assurément fructueuse et permettra l'élaboration d'un programme de choix.

Lavercantière

Accident. — Mardi, 24 juin, M. Courtuéjouls Jean, propriétaire à Lavercantière, rentrait une charretée de foin à l'aide de ses bœufs ; à un moment donné les bœufs dans un chemin malaisé ne purent retenir le véhicule qui versa.

M. Courtuéjouls fit une chute de 4 mètres et se blessa assez grièvement.

M. le Dr Cambornac, de Salviac, appelé aussitôt lui donna tous les soins que comportait son état.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

LE TOUR DE FRANCE

Un triple abandon

Après le départ de Cherbourg, les deux frères Pélissier ont abandonné la course, à la suite d'une discussion avec l'un des commissaires.

Le coureur Ville, s'étant fait une blessure au genou, a abandonné à Coutances.

⁂

Le pacte de garantie

Un démenti des « Daily News »

De Londres : Les *Daily News* déclarent que M. Mac Donald n'a donné aucune assurance à M. Herriot au sujet d'un pacte militaire.

Un second démenti à M. Herriot

La *Westminster Gazette* déclare de son côté, que la nouvelle relative à la conclusion d'un pacte défensif anglo-franco-belge repose sur un malentendu.

⁂

Le prince héritier de Roumanie à Paris

Le prince héritier de Roumanie, Carol, est arrivé ce matin à Paris. Il est accompagné de sa femme.

⁂

LA CONFÉRENCE INTERALLIÉE

Les Etats-Unis y participeront

De Londres : Une dépêche de Washington annonce que M. Coolidge, président de la République, a donné pour instructions à M. Kellog et au colonel Logan d'assister à la Conférence des Premiers Ministres Alliés qui se tiendra le 16 juillet.

On croit que M. Kellog disposera de pouvoirs plus étendus que ceux accordés habituellement aux observateurs non-officiels des Etats-Unis aux Conférences interalliées.

⁂

EN PALESTINE

De Londres : Sir Herbert Samuel, haut Commissaire de Grande-Bretagne en Palestine, a quitté Jérusalem pour Londres, en congé pour trois mois.

⁂

EN ALLEMAGNE

Un manifeste de la Social démocratie en faveur du plan des experts

De Berlin : Le Comité Directeur du parti social démocrate allemand publie, dans le *Vorwaerts*, un manifeste où, après avoir attaqué les extrémistes de droite et de gauche, il invite le gouvernement à faire voter rapidement les projets prévus par le plan Dawes.

Ce manifeste ajoute que les social-démocrates allemands demanderont au besoin que l'Allemagne soit consultée par un plébiscite.

A VENDRE

Superbe Chienne bassette allemande

Poules de race et Lapins à fourrure

(CHINCHILLA et HAVANE)

S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

MAISON

SITUÉE AVENUE DE LA GARE

avec petite cour

Eau & Gaz

S'adresser au Bureau du Journal

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Etudes de Me SERINDOU, Avoué, rue Séguier, à Figeac
et de Me Jules NIEUCEL, Gradué en Droit,
Huissier-Audiencier, rue du Griffoul, à Figeac (Tél. 23)

VENTE

AUX

ENCHÈRES PUBLIQUES

LE DIMANCHE 6 JUILLET 1924, à DEUX HEURES DU SOIR, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, dans les locaux attenant l'ancienne banque « Certes et Marty », place de la Raison, à Figeac, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant, des divers meubles et objets, de style ou anciens, dont le détail suit :

Meubles de salle à manger

(*Style Renaissance*)

Grand Buffet argentier, à deux corps, chêne massif sculpté.
Desserte-panetière.
Table carrée à allonges.
Chaises cannées.
Buffet à deux corps, en chêne massif sculpté.
Armoires de coin.
Grande glace.
Lustre électrique, doré, à six branches.
Pendule de cheminée, Candélabres.
Etagères, Bibelots, Statues, Grands vases japonais.
Fauteuils et Chaises fantaisie, Sellettes.
Assiettes décoratives, Appliques, Cuirasse.
Tapis, Carpettes, Devant de feu, Rideaux, Brise-bise, etc.

Meubles de cabinet de travail

(*Style*)

Bureau en chêne massif Louis XIII.
Bibliothèque en chêne massif Louis XIII.
Deux bibliothèques en chêne massif Louis XVI.
Grande table de bureau.
Petite table de bureau.
Téléphone d'appartement.
Glaces.
Machine à écrire.
Etagères, Bibelots.
Fauteuils, Chaises, Tabourets.
Suspension électrique.
Coffre-fort.
Livres : Romans, Illustrations, Tableaux.
Accessoires de bureau, Corbeilles à papier, etc.

Meubles de salons

Beau Salon Louis XV, bois doré, composé de :
Bergère, Canapé, 4 fauteuils.
Salon « Coquet » comprenant : Canapé, deux chaises et deux fauteuils ;
Table guéridon avec dessus marbre.
Un meuble « Boule » avec incrustations cuivre.
Chaises dorées fantaisies.
Un piano droit, Tabouret.
Pendule et Candélabres.
Belle glace, cadre doré.
Tableaux, Peintures, Bibelots, Potiches, Jardinière.
Lustre en bronze doré.
Lampe à colonne.
Appliques, grands Rideaux, doubles Rideaux, Tapis, Carpettes, etc.

Meubles de chambres à coucher

Lits complets : Bois, Sommiers, Matelas, Oreillers, Traversins.
Grande Armoire à glace « Anglaise » en pitchpin, deux ouvrants.
Armoire à glace à une porte.
Lavabos, Tables à toilette dessus marbre blanc.
Tables de nuit.
Glaces, Guéridons, Fauteuils, Chaises.
Tapis, Descentes de lit, Rideaux, Portières, etc.

Belle chambre style Empire

Grandes Armoires normandes à deux ouvrants.
Fauteuils, Guéridons, Chaises, Tableaux, Rideaux, Bibelots.
Chaises longues, etc.

Meubles anciens et de style

Tables, Bibliothèques, Armoire, Lits, Fauteuils, Chaises, etc.

Objets divers

Glaces, Rideaux, Tentures, Brise-bise, Tableaux, Peintures.
Fauteuils, Chaises, Statues, Candélabres, Lampes.
Porte-parapluie avec glace.
Suspension de corridor.
Alambic d'épreuve.
Tables, Bibelots, Appliques.
Boucliers, etc.

Faïence et verrerie

Services de table et de dessert.
Services à verres.

Argenterie

Cinq timbales en argent.

Lingerie

Draps de lit.
Serviettes de table et de toilette.
Torchons.
Tabliers de cuisine, etc.

Cuisine

Grande Cuisinière en fonte.
Fourneau à gaz.
Batterie de cuisine en cuivre.
Balances.
Ustensiles de cuisine et accessoires divers, etc.

Matériel de cave

Casier à bouteille.
Futailles, Cuve, etc.

Cette vente est poursuivie à la requête de Messieurs E. FAUGÈRE, avocat, et J. GOUINEAU, expert, syndics de la faillite Certes et Marty, banquiers à Figeac, à l'encontre de Monsieur A. LOURTIOUX, industriel à Figeac, à suite d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Figeac, en date du vingt juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Le prix des ventes sera payé comptant et il sera perçu 10 0/0 en sus pour frais.

L'huissier chargé de la vente :

J. NIEUCEL.

NOTA. — Pour tous renseignements, s'adresser à Messieurs les Syndics de la faillite Certes et Marty, à Figeac, et à Maîtres SERINDOU et NIEUCEL. On pourra visiter dès le mardi 1er juillet sur rendez-vous pris avec Maître J. NIEUCEL.

Feuilleton du « Journal du Lot » 22

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR

E. DE SAINT-SEGOND

XII

L'ORDONNANCE DU DOCTEUR

L'ordonnance du docteur avait agi. La menace de vieillesse prématurée, qui avait douloureusement frappé Deryck, s'était évanoui. Jane paraissait une femme de trente ans, calme et posée, prête à aller d'un pas égal vers une agréable quarantaine, et n'ayant pas à craindre la cinquantaine quand elle viendrait. Ses yeux clairs envisageaient franchement la vie, et son esprit sain formait des opinions raisonnables, tempérées par la bonté de son cœur généreux.

Pour le moment, Jane contemplait la vue et en appréciait la beauté : « D'un côté, le fertile Delta avec ses frondaisons de palmiers, d'oliviers, d'orangers, croissant dans une riche profusion sur les bords du Nil, large bande d'argent miroitante. De l'autre, le désert avec son horizon infini déroulant ses tapis mouvants de sable d'or : pas un arbre, pas une feuille, pas un brin d'herbe ; rien que la liberté illimitée, un océan de lumière solide, car le soleil se couchait, et le ciel était de flamme.

« Un carrefour de chemins, pensait Jane. Ici, il faut choisir. Le choix est difficile : la liberté ou l'abondance. Il faudrait consulter le Sphinx, gardien des âges, détenteur mystérieux des secrets du temps, les yeux fixés sur l'avenir depuis des siècles. — Allons, Schehati, descendons. Et maintenant, menez-moi au Sphinx, Schehati. Je voudrais lui poser une question, juste au moment où le soleil disparaîtra à l'horizon. »

XIII

LA RÉPONSE DU SPHINX

Jane avait ordonné qu'on lui servît son café sur la piazza de l'hôtel, afin de perdre le moins possible de la mystique beauté de la nuit. Dans la transparente lumière blanche, les Pyramides paraissent plus hautes et plus solides, et le Sphinx semblait encore plus enveloppé de mystère. Jane se promit de faire un tour là-bas avant de monter.

En attendant, elle s'appuya au dossier de son fauteuil d'osier, buvant son café à petites gorgées et s'abandonnant au sentiment de bien-être rêveur qui suit souvent un vigoureux effort physique.

Des pensées paisibles et tendres au sujet de Garth se présentaient à son esprit. Elle croyait toujours entendre la voix harmonieuse chantant : « Bienheureuse lumière. »

Et du fond de la nuit bleue, les beaux yeux d'amour de Garth semblaient la regarder : Jane ferma les siens afin de les mieux voir. Ce soir-là, elle ne redoutait pas les regards de l'homme aimé : ils étaient si pleins de tendresse ! Ah ! combien elle lui avait fait injure avec ses craintes de l'avenir ! Son cœur, ce soir, était si débordant de confiance, de confiance en lui et en elle-même ! Elle se dit que si Garth eût été là, elle serait sortie avec lui dans la claire nuit et l'eût, sans appréhension, laissé la regarder. Elle sentait qu'elle aurait dit : « Ce visage est vôtre, Garth ; je le voudrais plus beau pour l'amour de vous mais s'il est à votre gré, pourquoi, mon bien-aimé, chercherais-je à vous le dérober ? »

Quelle était la cause de cette transformation de sa pensée ? Etait-ce l'ordonnance de Deryck qui agissait ? Ce point de vue nouveau était-il plus conforme à la saine raison que celui qu'elle s'était forcée d'accepter, pour arriver, au prix d'une telle angoisse, à sa décision ? Pourquoi, le lendemain, au lieu de remonter le Nil, et de poursuivre son voyage jusqu'à Constantinople et Athènes, pourquoi ne prendrait-elle pas le vapeur en partance à Alexandrie, et qui la mènerait à Londres en une semaine ? Elle enverrait chercher Garth, lui ferait une confession entière et remettrait leur avenir entre ses mains. Jane ne doutait aucunement d'être aimée encore. A la seule évocation d'un appel et d'un aveu de la vérité, Garth lui parut soudain très près, elle crut sentir l'étreinte des bras, et la tête du bien-aimé appuyée sur son cœur. Ah ! ces chers yeux lumineux ! Oh ! Garth !.. Garth !...

« Une chose ce soir m'apparaît clairement, pensait Jane. S'il me désire encore, s'il a besoin de moi, je ne puis continuer à vivre loin de lui, il faut que j'aille à lui. » Elle ouvrit grand ses yeux et contempla le Sphinx... puis elle les referma et se dit : « Je risquerai la tentative », et une joie profonde s'éveilla dans son cœur.

A ce moment une société d'Anglais sortit de la salle à manger et déboucha à grand bruit sur la piazza ; ils étaient arrivés dans la soirée et avaient dîné tard ; Jane les avait à peine remarqués : une belle personne et sa fille, deux jeunes gens et un homme plus âgé, d'aspect militaire. Ils n'intéressaient pas Jane, mais ils troublèrent sa rêverie, car ils prirent place à une table toute proche, et continuèrent à haute voix, comme s'ils avaient été seuls, leur conversation. Un ou deux étrangers qui rêvaient en prenant leur café et en fumant leur cigarette se levèrent et allèrent chercher un coin tranquille sous les palmiers. Jane eut envie de les imiter, mais elle n'eut pas le courage de rompre le charme qui la retenait en place. L'homme âgé tenait en main une lettre et un exemplaire du *Morning Post* ; la petite société était en train de commenter les nouvelles apportées par la lettre, ainsi que le contenu d'un paragraphe du journal, qu'on venait évidemment de lire à haute voix.

— Pauvre garçon ! C'est trop triste, dit la dame.

— Je suis sûre qu'il eût préféré être tué net ! s'écria la jeune fille. Pour moi, je l'eusse préféré cent fois !

— Oh ! non, dit un des jeunes hommes en se penchant vers elle : la vie est douce, quoi qu'il arrive...

— Oh ! mais aveugle ! soupira la jeune voix frémissante. Aveugle pour le reste de sa vie. C'est horrible...

— Etait-ce son propre fusil ? interrogea la dame mûre. Et comment se fait-il qu'ils fussent en train de chasser au mois de mars ?

Jane sourit avec quelque ironie. L'amour passionné des bêtes, même du moindre insecte, le respect de leurs humbles vies, était chez elle une religion, comme le culte de la beauté l'était pour Garth. Elle prétendait ne jamais compatir aux accidents de chasse. Quand ceux qui se divertissent à infliger de cruelles souffrances souffraient à leur tour, quand ceux qui poursuivent ardemment la vie des bêtes perdaient la leur au jeu, Jane déclarait voir là une juste rétribution. Elle ne ressentait aucun regret, et n'en affectait aucun.

Cependant, le monsieur à l'aspect militaire avait rajusté son pince-nez et tendait vers la lumière les feuillets de sa lettre.

— Non, dit-il au bout d'un moment, les parties de chasse sont terminées et c'est ce qu'il y a de plus triste. Il avait d'ailleurs renoncé à la chasse à tir depuis un an ou deux, et n'y avait jamais vraiment pris plaisir : car il haïssait la mort sous toutes ses formes. Il était allé dans la magnifique propriété qu'il possède dans le nord, et le hasard fit qu'il passa en vue de quelques individus en train de tirer des lapins et de perpétrer un acte qui lui parut cruel envers une bête blessée ; il sauta pardessus la barrière pour protester, et éviter d'autres souffrances à l'animal. Et c'est alors que l'accident se produisit ; un des individus, évidemment effrayé, appuya involontairement sur la gâchette et le coup partit ; la charge alla frapper un arbre à quelques mètres, puis ricocha. Il ne fut pas atteint en plein, le visage n'a que des éraflures et le cerveau est indemne, mais la rétine des deux yeux est crevée, et la vue perdue sans rémission.

— C'est un guignon atroce, déclara un des jeunes gens.

Celui qui n'avait pas encore parlé ajouta :

— Je ne comprends pas qu'on n'aime pas la chasse.

(*A suivre*)

Bibliographie

Bibliothèque Plon

JEAN-DES-FIGUES
par Paul ARÈNE

La maison Plon a eu raison de populariser dans sa belle collection à prix réduit ce petit chef-d'œuvre de sensibilité exquise, de gaieté malicieuse qu'illumine la clarté blonde du ciel provençal. Jean-des-Figues, frère cadet des cigaliers, est le type de *l'imaginaire*, comme on dit là-bas ; ayant reçu, dès son enfance paysanne, le coup de soleil, il jugea qu'il était préférable de passer sa vie à chercher le beau sur la terre après s'être convaincu que le bien ne s'y rencontre nulle part, et conforma ses gestes fantaisistes à cette libre maxime, au vif émoi des bourgeois de sa bourgade natale et de sa famille. Partagé entre deux amours, l'un né d'une méprise romantique et représentant la voie traditionnelle, l'autre le volage attrait de l'instinct, il s'attacha, plus qu'il ne le pensa, à l'infidèle Manon, en raison de l'instabilité même de son bouheur. Au surplus, la poésie sera sa vraie carrière et c'est, pour l'auteur, l'occasion d'évoquer le vivant tableau de la bohème de la génération de 1870. Conclusion mérilancolique, au fond, d'un récit alerte, spirituel, tout en facettes brillantes, où l'idylle embaumée s'oppose au tableau sincère des mœurs, des travers d'une époque et d'un milieu, où l'attendrissement se nuance d'une sorte d'ironie apitoyée, d'un effet irrésistible.

Prix de chaque volume, 3 fr. Par poste : 3 fr. 50. — En vente chez Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
du sieur
SOULAYRES, Jules-Marie,
mercerie-bonneterie,
« A Jeanne d'Arc »
demeurant à Cahors,
Boulevard Gambetta, n° 63

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

(PREMIER AVIS)

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à produire dans le délai de vingt jours, outre ceux accordés en raison des distances, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic définitif, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le **neuf juillet mil neuf cent vingt-quatre**, jour de mercredi, à quatorze heures, en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions des articles quatre cent quatre-vingt-douze et quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jauges. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. **LA LABORIEUSE**, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

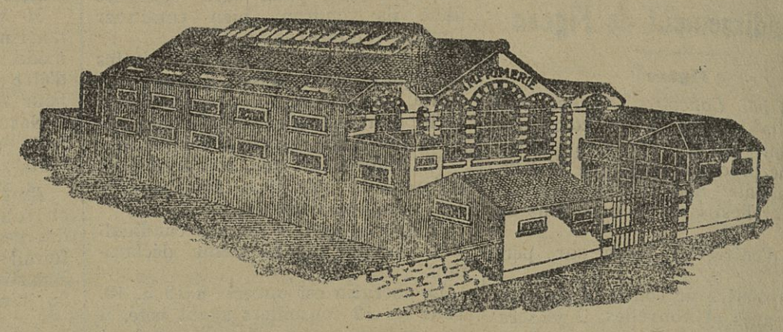

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
— Sept-Ponts	17 15
— Le Montat	17 25
— Embr. Terry	17 30
— Granéjouls	17 35
— L'hospitalet	17 40
— Pern	17 50
— Boyer	18 00
— Malmousque	18 10
— Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard

Départ de Castelnau	18 30
— Thézels (embr.)	18 40
— St-Aureil	18 50
— Sauveterre (embr.)	19 »
— Molières-Saux (d°)	19 10
— Saux	19 25
— Trijouls (embr.)	19 30
— Cazellac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »

Nota. — Du 1er Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau à 18 h.

Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau

Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
— Cazillac	6 45
— Tréjouls	6 50
— Saux	7 »
— Molières-Saux (r.)	7 20
— Sauveterre	7 30
— St-Aureil	7 45
— Thezals	7 50
Arrivée à Castelnau	8 »

Ligne de Castelnau-Cahors

Départ de Castelnau	8 00
— Vitarelles	8 15
— Malmousque	8 25
— Boyer	8 30
— Pern	8 40
— Lhospitalet	8 45
— Granéjouls	8 50
— Embr. Terry	8 55
— Le Montat	9 00
— Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Nota. — Du 1er Novembre au 31 Mars, le départ de Cazes-Mondenard aura lieu à 7 h. et de Castelnau à 8 h. 30.

Ligne de Molières à Castelnau

Dép. de Molières	»	15 »
— La Briq.	»	15 10
— St-Privat	»	15 20
— Mombel	»	15 30
— Divillac	»	15 35
— Russac	»	15 40
Ar. à Castelnau	»	15 50

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Dépt. de Castelnau	6 30	16 10
— Flaugnac	6 40	16 20
— Caniez	6 45	16 30
— St-P.-Lab.	6 55	16 35
— Rescouf	7 05	16 45
— Fontanes	7 15	16 55
Ar. Lalbenque	7 30	17 10

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau

Dép. Lalb. (g.)	8 15	18 30
— Fontanes	8 25	18 40
— Rescouf	8 35	18 50
— St-P.-Lab.	8 45	19 »
— Caniez	8 50	19 5
— Flaugnac	9	19 15
Arrivée Castelnau	9 15	19 30

Ligne de Castelnau à Molières

Départ de Castelnau	9 30
— Russac	9 40
— Divillas	9 45
— Mombel	9 55
— St-Privat	10 5
— La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15

Service supplémentaire les jours de foire à Castelnau

Départ de Cahors	8 »
— Sept-Ponts	8 15
— Le Montat	8 25
— Terry	8 30
— Granéjouls	8 35
— L'Hospitalet	8 40
— Pern	8 50
— Boyer	9 »
— Malmousque	9 10
Départ de Vitarelles	9 20
Arrivée à Castelnau	9 30
Départ de Castelnau	16 30
— Vitarelles	16 45
— Malmousque	16 55
— Boyer	17 »
— Pern	17 10
— L'Hospitalet	17 15
— Granéjouls	17 20
— Terry	17 25
— Le Montat	17 30
— Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18 »

Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes

Départ de Cahors	16 00
— Embr. r. Nat^{le}	16 10
Départ de Labast.-Marnhac	16 35
— Lascabanes	16 50
— Quatre-Routes	17 00
— Saint-Cyprien	17 05
— St-Laurent (M.)	17 15
— Montlauzun	17 20
— Les Granges	17 25
— St-Fort	17 30
— Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac a 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

Ligne de Lauzerte à Cabors par Lascabanes

Départ de Lauzerte	9 15
— Auléry	9 35
— St-Fort	9 45
— Les Granges	9 50
— Montlau. (em.)	10 »
— St-Laur^{t}.-Lol.	10 10
— St-Cyprien	10 20
— Quatre-Routes	10 25
— Lascabanes	10 30
— Labast.-Marnhac	11 »
— Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30

Ligne de Cabors à Montcuq-Lauzerte

Dép. Cahors	6 45	17 15
— Em. r. nat.	6 55	17 25
— Em r. Tresp.	7 10	17 40
— Le Cluzel	7 15	17 45
— Villesèque	7 25	17 55
— St-Martial	7 30	18 05
— St-Pant.	7 35	18 15
— Bagat	7 40	18 20
— St-Daunès	7 50	18 30
— Montcuq	8 5	18 45
— Ste-Croix	8 15	»
— Lebreil	8 20	»
— Caminel	8 25	»
— Ste-Juliette	8 30	»
— Bouloc	8 35	»
— Auléry	8 45	»
Arr. Lauzerte	9	»

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5.

Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors

Dép. Lauzerte	18 5
— Auléry (embr.)	18 10
— Bouloc (d°)	18 20
— Ste-Juliette (d°)	18 25
— Caminel (d°)	18 30
— Lebreil (d°)	18 35
— Ste-Croix (d°)	18 40
— Montcuq	7 » 18 45
— St-Daunès	7 10 18 50
— Bagat	7 20 18 55
— St-Pant.	7 25 19 »
— St-Martial	7 35 19 5
— Villesèque	7 50 19 10
— Le Cluzel	8 05 19 20
— Em. Tresp.	8 10 19 30
— Emb. r. nat.	8 20 19 40
Arr. Cahors	8 30 20 5

Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq

Départ de Libos (gare)	8 05
— Fumel	8 15
— Montayral	8 25
— Mauroux	8 45
— Lacapelle-Cab.	8 »
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque (1)	9 50
— Floressas	10 15
— Sérignac	10 20
— St-Matré	10 40
— Belmontet	10 55
Arrivée à Montcuq	11 20

(1) Après le train qui va sur Cahors à 9 h. 44.

Ligne de Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos

Départ de Montcuq	14 30
— Belmontet	14 55
— St-Matré	15 15
Départ de Sérignac	15 30
Départ de Floressas	15 35
Arrivée à Puy-l'Evêque	15 50
Départ de Puy-l'Evêque (1)	16 20
— Lacapelle-Cab.	16 40
— Mauroux	16 55
— Montayral	17 15
— Fumel	17 30
Arrivée à Libos	17 45

(1) Après l'arrivée du train qui vient de Cahors.

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	16 [illegible]
Départ d'Arcambal	16 45
— Rossignol	17 10
— Le Peuplier	17 25
— Concots	17 40
— Escamps	17 55
— Bach	18 15
— Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 »

Ligne de Concots à Limogne

Départ de Concots	16 »
Arrivée à Limogne	16 25

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne	7 40	16 30
Cénevières	8	16 50
Arrivée St-Martin	8 10	17 »

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin	9 20	20 10
Cénevières	9 30	20 15
Arrivée à Limogne	10 »	20 50

Ligne de Limogne à Concots

Départ de Limogne	10 5
Arrivée à Concots	10 35

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne	7 00
— Varaire	7 15
— Bach	7 30
— Escamps	7 45
— Concots	8 15
— Le Peuplier	8 25
— Rossignol	8 40
— Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Labastide à Cahors

Départ de Labastide-Murat	8 35
— Soulomès	8 45
— Caniac (poteau)	8 50
— Saint-Cernin	8 55
— Lauzès	9 10
— Vers	9 40
— Savanac	9 50
— Lamadeleine	10 00
— Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Ligne de Cahors à Labastide

Départ de Cahors	16 15
— Larroque	16 25
— Lamadeleine	16 30
— Savanac	16 35
— Vers	16 40
— Lauzès	17 30
— Saint-Cernin	17 50
— Caniac (poteau)	18 00
— Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de St-Céré à St-Projet

Départ de Saint-Céré	4 30
— St-Jean	4 35
— St-Médard	4 40
— Bagou	4 50
— Boutel	5 »
— Mayrinhac	5 10
— Le Pontet	5 15
— Lapergue	5 25
— Gramat	5 50
— Péchaut	6 15
— Le Bastit	6 20
— Carlucet (embr.)	6 25
— E. de Fontanes	6 30
— Goudou	6 40
Arrivée à Labastide	6 50
Départ de Labastide	7 30
— Montfaucon	7 40
— Séniergues	7 45
— Carr. de Ginouillac	7 50
— Peyrebrune	8 »
— St-Projet	8 10

Ligne de St-Projet à St-Céré

Départ de St-Projet	16 40
— Peyrebrune	16 45
— Carr. de Ginouillac	16 50
— Séniergues	16 55
— Montfaucon	17 10
Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
— Goudou	18 45
— E. de Fontanes	18 50
— Carlucet (embr.)	18 55
— Le Bastit	19 5
— Péchaut	19 10
— Gramat	A. 19 30 / D. 20 25
— Lapergue	20 40
— Le Pontet	20 50
— Mayrinhac	20 55
— Boutel	21 05
— Bagou (Croix)	21 15
— St-Médard (d°)	21 25
— St-Jean (d°)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

Ligne Figeac-Saint-Céré

Départ de Figeac	16 00
— Planioles	16 15
Départ de Camburat	16 25
— Fons	16 40
— Issepts	16 55
— Le Bourg	17 15
— Lacapelle	17 30
— Anglars	17 40
— Aynac	18 20
— La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

Ligne de Saint-Céré à Figeac

Départ de St-Céré	7 15
— La Gineste	7 30
— Aynac	7 50
— Anglars	8 20
— Lacapelle	8 30
— Le Bourg	8 50
— Yssepts	9 05
— Fons	9 20
— Camburat	9 30
— Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

Ligne de Bagnac à Saint-Céré

Départ de Bagnac	20 »
— La Curade	20 25
— Le Mazers	20 35
— Terres-Rouges	20 45
— Le Sers	20 55
— Croix de Malte	21 05
— Le Dental	21 15
Arrivée à Latronquière	21 35
Départ de Latronquière (cor.)	10 35
— Sénaillac (cor.)	11 10
— Vaquié	11 15
— La Madeleine	11 25
— Sousceyrac (cor.)	11 45
— Alzac	11 55
— Le Faugas	12 05
— Rougié	12 15
— Frayssinhes	12 25
— Siramond	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40

Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré	15 45
— Siramond	15 50
— Frayssinhes (cor.)	16 05
— Rougié	16 20
— Le Faugas	16 30
— Alzac	16 40
— Sousceyrac (cor.)	16 55
— La Madeleine	17 15
— Vaquié	17 20
— Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
— Le Dental	10 05
— Croix de Malte	10 10
— Le Sers (cor.)	10 20
— Terres-Rouges	10 30
— Le Mazers	10 40
— La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20

(1) L'autobus St-Céré-Bagnac s'arrête le soir à Latronquière pour n'en repartir que le lendemain matin.

Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat

Départ de Lacapelle		5 30
— Le Bourg		5 40
Arrivée à Assier		6 »
Départ d'Assier		7 »
— Livernon		8 10
— Grèzes		8 25
— Espédaillac		8 40
— Quissac		8 55
— Cornouiller		9 05
— Fontanes		9 15
— Goudou		9 30
Arrivée à Labastide		9 40

Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival

Départ de Labastide	16	15
— Goudou	16	20
— Fontanes	16	40
— Cornouiller	16	55
— Quissac	17	05
— Espédaillac	17	15
— Grèzes	17	25
— Livernon	17	35
Arrivée à Assier	17	45
Départ d'Assier	19	20
— Le Bourg	19	40
Arrivée à Lacapelle	19	50

Ligne de Figeac à Caussade

Départ de Figeac	16	30
— Faycelles	16	50
— Béduer	17	10
— Gréalou	17	30
— Cajarc	18	10
— Gaillac	18	25
— Saint-Jean-de-Laur	18	40
— Promilhanes	19	»
— Limogne	19	10
— Varaire	19	25
— Bach	19	40
— Vaylats	19	50
— Belmont (près Lal.)	20	10
— Puylaroque	20	20
Arrivée à Caussade	20	45

Ligne de Caussade à Figeac

Départ de Caussade	7	15
— Puylaroque	7	40
— Belmont (près Lal.)	7	50
— Vaylats	8	10
— Bach	8	20
— Varaire	8	35
— Limogne	8	50
— Promilhanes	9	»
— Saint-Jean-de-Laur	9	20
— Gaillac	9	35
— Cajarc	9	50
— Gréalou	10	25
— Béduer	10	50
— Faycelles	11	10
Arrivée à Figeac	11	30

Ligne de Figeac à Latronquière

Départ de Figeac	7	45
— Planioles	8	00
— Plan de Planioles	8	05
— Doullan	8	20
— Cardaillac (cor.)	8	40
— Prentegarde	8	55
— Lascombelles	9	10
— Ste-Colombe	9	15
— Rauqueyroux (cor.)	9	25
— Lavitarelle	9	35
— Richour	9	45
— St-Méd.-Nicourley	9	55
— Laveyssière-Gorses	10	20
— Lacayolle	10	25
Arrivée à Latronquière (cor.)	10	45

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière	18	00
— Lacayolle	18	15
— Laveyssière-Gorses	18	35
— St-Médard	18	55
— Richour	19	05
— Lavitarelle (cor.)	19	15
— Rauqueyrour (cor.)	19	25
— Ste-Colombe	19	35
— Prentegarde	19	50
— Cardaillac	20	10
— Doullan	20	20
— Plan de Planioles	20	25
— Planioles	20	30
Arrivée de Figeac (cor.)	20	45

Ligne de Conduché-Vallée du Célé

Départ de Figeac	17	»
— Ceint-d'Eau	17	10
— Drauzou	17	15
— Camboulit	17	20
— Boussac	17	30
— Corn	17	40
— Ste-Eulalie	17	50
— Espagnac	18	»
— Brengues	18	10
— St-Sulpice	18	30
— Marcilhac	18	40
— Monteil	18	50
— Sauliac	19	05
— Cabrerets	19	30
Arrivée à Conduché	19	45

Ligne Vallée du Célé-Conduché

Départ de Conduché	8	50
— Cabrerets	9	00
— Sauliac	9	20
— Monteil	9	30
— Marcilhac	9	40
Départ de St-Supice	9	50
— Brengues	10	10
— Espagnac	10	20
— Ste-Eulalie	10	30
— Corn	10	40
— Boussac	10	50
— Camboulit	11	»
Départ de Drauzou	11	05
— Ceint d'Eau	11	10
Arrivée à Figeac	11	20

Ligne Cahors-Gourdon, par Cazals

Départ de Cahors	16	00
— Mercuès	16	30
— Espère	16	40
— Crayssac	17	»
— Rostassac	17	20
— Pontcirq	17	30
— Canourgnes	17	40
— Goujounac	17	55
— Frayssinet	18	05
— Montcléra	18	30
— Cazals	18	50
— Salviac	19	05
— Pont Carral	19	20
Arrivée à Gourdon	20	15

Ligne Gourdon-Cahors par Cazals

Départ de Gourdon	6	30
— Pont Carral	7	05
— Salviac	7	25
— Montcléra	8	»
— Frayssinet	8	25
— Goujounac	8	40
— Pontcirq	9	20
— Rostassac	9	30
— Crayssac	9	55
— Espère	10	10
— Mercuès	10	20
Arrivée à Cahors	10	45

Ligne Gourdon-Labastide-Murat

Départ de Gourdon (Poste) (1)	6	00
— Curebourset	6	25
— Concorès	6	45
— Saint-Germain	7	00
— Saint-Chamarand	7	10
— Fraissinet	7	25
— Pont de Vaillac	7	40
— Montfaucon	7	55
Arrivée à Labastide-Murat	8	20

(1) En cas de retard de l'express venant de Paris l'autobus ne part qu'à 6 h. 15, mais il n'attend pas au delà de cette limite.

Ligne de Labastide-Murat-Gourdon

Départ de Labastide-Murat	18	45
— Montfaucon	19	45
— Pont de Vaillac	19	15
— Pont de Rhodes	19	30
— Saint-Chamarand	19	50
— Saint-Germain	20	10
— Concorès	20	25
— Curebourset	20	35
Arrivée à Gourdon	21	00

Ligne de Gourdon à Souillac par Payrac

Départ de Souillac (gare)	6	30
Départ de Souillac (ville)	6	40
Passage à Lanzac	6	50
— Embr. Nadaillac	7	10
— Le Treil	7	20
— Carrière	7	25
Arrivée à Payrac	7	30
Départ de Payrac	7	40
Passage Embr. Rte Payrac	7	45
— La Séguinie	7	50
— Embr. Rte Laval	7	55
— Embr. Reilhaguet	8	»
— Embr. Gramat	8	05
— St-Projet	8	15
— Le Vigan	8	25
Arrivée à Gourdon	8	40

Ligne de Souillac à Gourdon par Payrac

Départ de Gourdon (gare)	16	15
Passage au Vigan	16	25
— St-Projet	16	35
— Embr. Rte Gramat	16	45
— Embr. Reilhaguet	16	50
— Embr. Laval	16	55
— Embr. La Séguinie	17	»
— Embr. Rte Payrac	17	05
Arrivée à Payrac	17	10
Départ de Payrac	17	20
Passage à Carrière	17	25
— Le Treil	17	30
— Rte Nadaillac	17	40
— Lanzac	17	55
Arrivée à Souillac (ville)	18	05
Arrivée à Souillac (gare)	18	15